

# PROCES VERBAL

## DE DEPOUILLEMENT



Morbihan

LE PARTENAIRE RH  
DES COLLECTIVITÉS  
TERRITORIALES

CDG 56

**Commission Administrative Paritaire - CDG 56 - CAP**  
**B**

**ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2022**

**Commission Administrative Paritaire**

DU JEUDI 01 DÉCEMBRE 2022, 09:00 H AU JEUDI 08 DÉCEMBRE 2022, 17:00 H





## Dépouillement du scrutin

<b>Nombre d'électeurs inscrits</b>			1395
	<b>Sous enveloppe</b>	<b>Electronique</b>	<b>Total</b>
<b>Nombre de votants</b>	0	618	618
<b>Nombre de votes exprimés</b>	0	597	597
<b>Nombre de votes blancs</b>	0	21	21
<b>Nombre de votes nuls</b>	0	0	0
<b>Taux de participation</b>			44,30%

Observations éventuelles :

Rappel : Le bureau de vote contrôle que la somme des suffrages exprimés et des votes blancs émis par voie électronique et par correspondance correspond au nombre de votants de la liste d'émargement électronique.

## Résultats obtenus par chaque liste

Syndicat	Libellé	Nombre de voix
	CFDT	271
	CFTC	99
	CGT	127
	UNSA	100

## Répartition et attributions des sièges

	Total
Nombre de représentants titulaires à élire	8
Nombre de représentants suppléants à élire	8

## Calcul du quotient électoral

$$\text{Quotient électoral} = \frac{\text{Nombre de suffrages exprimés}}{\text{Nombre de sièges titulaires à pourvoir}} = \frac{597}{8} = \boxed{74,62}$$

## Répartition des sièges au quotient

$$\frac{\text{Nombre de suffrages obtenus par liste}}{\text{Quotient électoral}} = \boxed{\text{Nombre de siège(s) obtenu(s) par liste}}$$

	Suffrages obtenus	Siège(s)
CFDT	271	3
CFTC	99	1
CGT	127	1
UNSA	100	1
<b>Total des sièges attribués</b>		<b>6</b>

**6** sièges attribués au quotient

2 sièges restent à pourvoir à la plus forte moyenne

### Répartition des sièges restant à la plus forte moyenne

$$\frac{\text{Nombre de voix}}{\text{Nombre de sièges attribués} + 1} = \boxed{\text{Moyenne de la liste}}$$

### Attribution du 1er siège supplémentaire

	Moyenne de la liste	Siège
CFDT	67,75	1
CFTC	49,5	0
CGT	63,5	0
UNSA	50	0





Le 1er siège restant est attribué à la liste ayant le plus fort résultat

### Attribution du 2ème siège supplémentaire

	Moyenne de la liste	Siège
CFDT	54,2	0
CFTC	49,5	0
CGT	63,5	1
UNSA	50	0

Le 2ème siège restant est attribué à la liste ayant le plus fort résultat

### Proclamation des résultats





Syndicat	Libellé	Nombre de siège(s)
	CFDT	4
	CFTC	1
	CGT	2
	UNSA	1
<b>Total</b>		<b>8</b>

#### Règle spécifique en cas d'égalité

Lorsque pour l'attribution d'un siège des listes obtiennent la même moyenne, le siège est attribué à la liste qui a recueilli le plus grand nombre de voix. Si les listes en cause ont recueilli le même nombre de voix, le siège est attribué à celle qui a présenté le plus grand nombre de candidats au titre de l'instance. Si plusieurs

*de ces listes ont obtenu le même nombre de voix et ont présenté le même nombre de candidats, le siège est attribué par voie de tirage au sort.*

Candidats élus en qualité de :

8 sièges titulaires à pourvoir - 8 sièges pourvus				
Syndicat	Sièges	Tit/Sup	Prénom Nom	Fonction
	4	Titulaire	Marjorie FRULIO	Aide-Soignant De Classe Normale
		Titulaire	Nathalie PRUNELLE	Animateur Principal De 2Ème Classe
		Titulaire	Jean-Pierre LE BOUILLE	Technicien Principal De 2Ème Classe
		Titulaire	Richard DECOSSE	Educateur Territorial Des A.P.S Principal De 1Ère Classe
		Suppléant	Carole JOURNIAC	Assistant De Conservation
		Suppléant	Anne-Marie GHIRARDINI	Rédacteur Principal De 1Ère Classe
		Suppléant	Murielle QUEMARD	Aide-Soignant De Classe Normale
		Suppléant	Brigitte GARCIA	Rédacteur Principal De 2Ème Classe
	1	Titulaire	Régine GOURMELON	Educateur Territorial Des A.P.S Principal De 2Ème Classe
		Suppléant	Gilles DREANO	Technicien Principal De 1Ère Classe
	2	Titulaire	Nadine LE GUEN	Animateur
		Titulaire	Olivier CELARD	Technicien
		Suppléant	Martine CONAN	Educateur Territorial Des A.P.S Principal De 1Ère Classe
		Suppléant	Jean Michel BONIZEC	Technicien
	1	Titulaire	Christelle DIMEET	Rédacteur Principal De 2Ème Classe
		Suppléant	Franck POUPLARD	Technicien Principal De 1Ère Classe

## Observations et signatures

### Observations et contestations éventuelles

La CGT souhaite faire remarquer des difficultés d'accès à la plateforme d'appels pour des agents ayant égaré leur matériel de vote, ce jour, jeudi 8 décembre 2022. (une dizaine d'agents)

L'UNSA souhaite faire remarquer une imprécision dans la notice de vote, quant à la saisie de l'adresse mail OU du téléphone. (un agent aurait essayé de saisir les deux)

### Signatures des responsables


Le présent procès-verbal, dressé et clos en 2 exemplaires le jeudi 8 décembre 2022, a été, après lecture, signé par les membres du bureau de vote après mention de leur nom et prénom.

Vannes, jeudi 8 décembre 2022

Le Président

  
TERRET Françoise

Le Secrétaire

Gwenéille LE GALL  


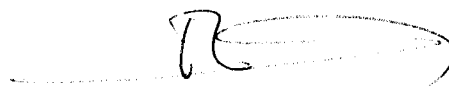
Les délégués de listes

Carthou Ndiaye



Olivia Le Bouille  
Olivia Le Bouille

Richard COCO



Annie DAGORNÉ

